

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
1. Intitulé du projet RD 750 (ex-RN 150), rome de Royan-Médis (RD 750).							
u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou d	du (ou des) pétitionnaire(s)						
Dréman							
riellom							
Conseil départemental de la Char	ente-Maritime						
M. Dominique BUSSEREAU, présid	lent du CD17						
1 6 0 0 7 3 8 Forme	e juridique Collectivité territoriale						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1  3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et							
(Préciser les éventuelles rubriques	s issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
1							
* Création d'un carrefour-giratoire existant de la rocade  * Création d'un carrefour-giratoire d'accès à la zone d'activités au droit du supermarché Leclerc  * le schéma global intègre le carrefour- giratoire de l'aérodrome mis en service en  * Création d'une voie communale au nord de la zone de Royan 2 (2 variantes V1 et V2)  2015  * Création d'une voie communale au sud de la zone commerciale de Médis							
A Carantáriation on a futural or du	Layar and the English of Constitution of the						
	rique 8.1 au formulaire						
iveis ilavaux de demoillion							
750 avec la création de deux voies d ation du giratoire de la rocade ervir les zones de Royan 2 et Médis.	de circulation sens Saujon-Royan et une voie de						
	1. Intitulé du projet RD 750 (ex-RN 150), rome de Royan-Médis (RD 750).  Prénom  Conseil départemental de la Char M. Dominique BUSSEREAU, présic  1 6 0 0 7 3 8 Form  Ez à votre demande l'annexe de dimensionnement correspondant  Caractéristiques du projet au (Préciser les éventuelles rubrique. * Aménagement de la RD 750 sur 1 * Reconfiguration du carrefour-giratoire de supermarché Leclerc * Création d'un carrefour-giratoire de s'ecréation d'une voie communale au torie de subrique d'ecréation d'une voie communale au torie de supermarché le communale au torie de supermarché le communale au torie de supermarché le communale au torie les pièces énoncées à la rubrique les pièces énoncées à la rubrique les pièces énoncées à la rubrique les prèces énon						

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de circulation dans l'entrée de d'agglomération de Royan, en terme de sécurité routière et de fluidité de la circulation.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en séparant les flux routiers d'entrée et sortie de Royan et les flux de desserte locale des zones commerciales de Royan 2 et Médis, situées de part et d'autre de la RD 750.

La réalisation des voies communales garantiront un meilleur accès aux 2 zones.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend l'aménagement de la section de la RD750 entre le carrefour-giratoire de la rocade (RD25) et le carrefour-giratoire de l'aérodrome de Médis, marquant l'entrée de la zone urbanisée de Royan. La limitation de vitesse de cette section à 50 km/h sera maintenue.

L'aménagement comprend notamment :

- la création de 2 carrefours-giratoire et la reconfiguration de celui de la rocade
- l'aménagement de la section courante de la RD 750 en boulevard urbain avec 2 voies de circulation sens Saujon-Royan et une voie de circulation sens Royan-Saujon
- -le dévoiement de la VC n°11 sur la zone commerciale de Médis, permettant de limiter l'impact sur le bois en supprimant une branche sur le giratoire "Leclerc" à construire et de supprimer le trafic automobile dans le bois.
- -la réalisation de 2 voies communales au nord de Royan 2 et au sud de la zone de Médis/

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une séparation des flux routiers entre le trafic de transit et le trafic local d'accès aux 2 zones commerciales. Cette séparation des flux participe au renforcement de la sécurité routière et à la fluidité du trafic. Une étude paysagère sera engagée, elle permettra de renforcer l'image de l'entrée de Royan. Les travaux paysagers correspondant seront imputés dans le coût global du projet.

La décision de l'autorité environnen	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il nentale devra être jointe au(x) dossier								
- Evaluation des incidences NATURA20 - Autorisation de défrichement - Procédure "loi sur l'eau"	100								
4 5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie alobale, de l'opérati	ion - préciser les unités de mesure utilisées							
	deurs caractéristiques	Valeur(s)							
- Reprise géométrique du giratoire exis		R = 25 m							
- Construction du giratoire au niveau c - Construction du giratoire d'accès à la		R = 35 m R = 25 m							
- Aménagement de la section de la RD		= 1850 m environ							
- Dévoiement de la VC 11 vers la zone		= 600 m environ							
- Réalisation de 2 voies communales a	u nord Royan 2 et sud zone de Médis	= 2200m environ							
+ carrefour-giratoire "aérodrome" réali	isé et mis en service en 2016	R = 35 m							
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long ° ' " Lat ° ' " _							
ROYAN:	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du								
Avenue A-L Lavoisier	code de l'environnement :								
Avenue L. Boucher Avenue du 4eme zouave									
Voie communale n°11		Long. 0 _ ° 5 9 ' 5 5 "6 Lat. 4 5 ° 3 7 ' 3 5 " 2 N							
role communate in the		Long. 0 _ ° 5 8 ' 4 1 " 00 Lat. 4 5 ° 3 8 ' 0 2 " 3N							
	Communes traversées :								
MEDIS:	ROYAN (17 200)								
RD 750 - route de Royan	MEDIS (17 600)								
ins 750 Foate de Noyan									
	loignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6							
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non  Non								
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF I "Marais de Pousseau" ZNIEFF II "Estuaire Marais et Coteaux de la Gironde en Charente-Maritime"
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Commune de Royan
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	PPBE en cours par le Département. Le projet ne générera pas de trafic supplémentaire. Zone inconstructible dans une bande de 75 m de part et d'autre de l'axe de la RD 750 (article L 111.1.4 du code de l'urbanisme)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Les études permettront de délimiter les ZH et le cas échéant envisager des mesures compensatoires
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRN portant sur le risque incendie de forêt et érosion littorale (approuvé ?) Prescrit par arrêté préfectoral du 27/10/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	X		Périmètre de captage "Marché de gros"
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		ZSC Marais et falaise des coteaux de Gironde ZPS Estuaire de la Gironde - marais de la rive nord
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans auel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Les études ne sont pas assez avancées pour préciser les volumes de déblais/ remblais et le cas échéant le volume des matériaux excédentaires. Les matériaux excédentaires seront évacués du site vers des filières de traitement agrées. Est-il excédentaire X en matériaux? Les études ne sont pas assez avancées pour préciser les volumes de déblais/ remblais et le cas échéant le volume des matériaux à apporter. Est-il déficitaire en Ils proviendront de carrières agréées. matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? L'étude incidence NATURA2000 permettra de préciser ce point et de mettre Milieu naturel Si le projet est situé en oeuvre la démarche ERC dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une

> espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		De manière mesurée, l'aménagement impactera le bois (hors EBC) en s'inscrivant dans l'emplacement réservé à l'Etat. Les voies communales consommeront un peu d'espace terrain aérodrome et espaces agricoles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet ne conduira pas à générer un trafic supplémentaire.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	statu quo - trafic identique

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		En phase chantier, des ateliers de compactages pourront générer des vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		ß	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le chantier pourra générer des déblais excédentaires qui seront évacués dans des filières de traitement agréées. Le fraisat des enrobés sera réutilisé au maximum pour composer les enrobés neufs.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	La DRAC sera saisie pour savoir si elle prescrira un diagnostic archéologique.
/ Population			<b>X</b>	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Le projet glob	al intègre les voies com	munal	es nou	velles souhaitées par Royan et Médis
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'aménagement principal consiste à reconfigurer la RD 750 actuelle.

Un coordonnateur environnemental sera désigné par la maîtrise d'ouvrage pour prendre des garanties en phase chantier. Une étude paysagère permettra de valoriser l'entrée de Royan

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le strict aménagement de la RD 750 avait fait l'objet d'un CERFA au cas par cas. L'Ae avait dispensé la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'impact et préconisé un dossier "Loi sur l'eau".

L'intégration dans le projet global des voies communales conduit à cette seconde saisie de l'avis de l'Ae.

Dans la mesure ou le principal du projet concerne la section routière RD750, dans le mesure ou le projet ne générera pas de trafic supplémentaire et dans la mesure ou un effort paysager sera réalisé, l'étude d'impact n'apparaît pas indispensable.

La maîtrise d'ouvrage s'oriente vers un étude incidence NATURA 2000, un dossier de défrichement et un dossier "loi sur l'eau"

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

٥.	1 Annexes obligatoires							
Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;							
2	Un plan de situation au $1/25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16000$ et $1/64000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ b) et c), $7^{\circ}$ , $9^{\circ}$ , $10^{\circ}$ , $11^{\circ}$ , $12^{\circ}$ , $13^{\circ}$ , $22^{\circ}$ , $32$ , $38^{\circ}$ ; $43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
	pléter le tableau ci-joi uelles elles se rattacher	nt en indiquant les annexes join nt	tes au p	résent formulaire d'é	valuation, ainsi que les		
		Objet					
opie de l'avis	de l'Ae de 2014						
arte des ZNIE	FF						
rrêté Préfecto	ral captage eau						
11.50		9. Engagement et sig	nature				
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude	des renseignements ci-dessus	X				
Fait à	Saintes		le,	23/5/2017			

Le Directeur des Infrastructures

Frédério CARON

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Signature

- ' Z L